

# La Lettre Municipale

# "Vos Élus vous informent" n° 115 - Mars 18

# **ÉDITORIAL**

En début d'année civile, il existe un chantier incontournable pour toute collectivité. C'est celui de l'approbation du compte de l'exercice de l'année écoulée qui permet l'élaboration du budget de l'année débutante. C'est un acte essentiel puisque sans inscription budgétaire, un projet ne peut se réaliser. Pour la mi-avril, vos élus se seront réunis à plusieurs reprises pour établir le précieux document. La prochaine lettre municipale vous en présentera les grandes lignes. 2018 sera l'année, espérons-le, de

la validation du label national «4 fleurs ». En effet, entre le 15 juin et le 15 septembre, les membres du jury national seront de retour dans nos rues... Le village se dotera de ses plus beaux atours pour ne pas les décevoir. Jean-Marc et Mickaël, les agents en charge du fleurissement, sauront donner leur maximum et nous savons aussi pouvoir compter sur Vous pour rester parmi les 240 communes françaises à arborer cette reconnaissance. En 2018, la municipalité vous

propose des grands rendez-vous traditionnels telles la semaine de la

randonnée. la commémoration du

centenaire de la grande guerre mais aussi la fête des fleurs qui s'installera sur la place du village le dimanche de la fête des mères... C'est un bel évènement communal à noter sur votre agenda !!! Exceptionnelle aussi en 2018, une cérémonie inaugurale des travaux réalisés en 2017 : lotissement locatif, zone humide, mur du cimetière, parcours botanique, accessibilité et extension de la mairie, acquisition d'une voiture et de deux vélos électriques, cabane à livres... On parle du samedi 28 avril pour cette journée... bien sûr, chaque mesnièrois sera invité... ce moment devrait aussi être

jardin d'Émilien... À toutes et tous, bonne lecture de cette nouvelle lettre municipale !!!

photographies présentée dans le

l'occasion de découvrir la nouvelle

exposition estivale de

Dany MINEL, Maire

## UN SERVICE CIVIQUE « COMMUNAL »

Par délibération, les élus municipaux ont répondu favorablement à la sollicitation de l'Association Sportive de recruter un(e) volontaire dans le cadre d'une mission de service civique.

L'engagement de service civique est destiné à tous les jeunes, de toute origine sociale, de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. L'objectif est de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux et de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétence et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir tant citoyen que professionnel... C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général qui ne peut aucunement remplacer un emploi.

Pour mettre en place le dispositif, la commune a présenté un dossier d'agrément précisant, entre autres, les missions qu'elle souhaite proposer aux jeunes. Cet agrément nous a été délivré en février par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'heure est donc venue, en partenariat avec l'Association Sportive de procéder aux recrutements de jeunes volontaires pour des missions d'une durée de 8 mois qui se succèderont jusqu'en 2020.

Les missions confiées au jeune sont le soutien de l'action des bénévoles, la sensibilisation au thème du « Sport-santé », la promotion des valeurs du respect dans et par le sport, l'incitation à la mise en œuvre de démarches éco-citoyennes.

Le barème des indemnités mensuelles nettes versées au jeune volontaire sont réglementairement fixées : l'État versera 472,97 €, la commune et l'A.S.M. s'engagent mutuellement sur un montant mensuel de 53,79 €. Ainsi, le jeune percevra mensuellement 580,55 € selon le barème de février 2017.

Ce dispositif fera l'objet de bilans qui pourront conduire à d'éventuels ajustements et extension dans d'autres domaines.

Pour tout renseignement : s'adresser en mairie ou auprès de M. le Président de l'A.S.M.

# LA FÊTE DES FLEURS, LA FÊTE DES MÈRES CONCOURS DE BOUQUETS FLEURIS

A l'occasion de la fête des fleurs le dimanche 27 mai, la mairie lance un concours de bouquets fleuris ouvert à tous, petits et grands.

Il s'agit de confectionner un bouquet avec les fleurs du jardin et/ou des champs, de le déposer avec son vase dès le dimanche matin avant 11 h 00 auprès du stand de la commune afin qu'il soit exposé le temps de la fête. Les plus beaux bouquets verront leurs créateurs récompensés en fin de journée...

#### **CENTRE DE LOISIRS:**

## Un service à la population qui a toujours du succès!

Vous ne le saviez peut-être pas, mais le centre de loisirs communal (A.L.S.H. : Accueil de loisirs Sans Hébergement aujourd'hui) a été créé par la municipalité en 1990!

Sa vocation initiale était d'«offir aux jeunes ruraux de 4 à 14 ans résidant à Mesnières-en-Bray, passant des vacances chez des parents, ou résidant dans les environs, des activités de loisirs, des activités sportives pendant les périodes de vacances...».

En fait, les objectifs du projet éducatif communal n'ont guère changé...

En termes de fréquentation, notre A.L.S.H. est en nette progression en 2017 par rapport à l'année 2016. Cette augmentation est particulièrement visible chez les moins de 6 ans. Ce sont 64 enfants qui ont été accueillis au cours de cette année 2017.

2018, sera une année de transition pour le centre de loisirs, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans les semaines à venir, mais d'ores et déjà, la fréquentation pour la première session démontre l'intérêt des jeunes mesnièrois et de leurs familles pour ce service.

N'hésitez pas à vous inscrire à l'avance pour la session qui se tiendra lors des vacances de Pâques : **ouverture du lundi 30 avril au vendredi 4 mai de 14 h 00 à 18 h 00.** 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : DU CHANGEMENT

La Communauté de Communes met en place un système de contrôle et de gestion par carte des entrées à la déchèterie. Elle justifie sa décision par une volonté d'assurer davantage d'équité d'usage du service et de suivi rigoureux d'exploitation. Le dispositif vise un contrôle renforcé et de conseils...

Chaque entreprise, chaque foyer devra disposer de sa carte magnétique personnelle à présenter obligatoirement pour accéder à la déchèterie dès le 1<sup>er</sup> avril.

Pour les particuliers, l'apport sera de 2 m³ de déchets maximum par passage, il sera payant au-delà de 10 m³ annuels de déchets verts et de 15 m³ annuels pour les autres déchets. Le dépôt de déchets sera ensuite facturé à hauteur de 11 €/m³.

Pour les entreprises, l'accès sera payant dès le 1<sup>er</sup> apport pour un coût de 11€/m³, le 1<sup>er</sup> m³ déposé par semaine étant gratuit.

Si vous égarez votre carte, la nouvelle carte vous sera facturée.

La carte se retire en mairie aux heures d'ouverture au public : lundi de 16 h 00 à 18 h 00 ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

### **CES CHANTIERS QU'ON NE VOIT PAS**

Quand la mairie engage des travaux pour construire un bâtiment, pour reprofiler une route, pour aménager un lotissement..., les mesnièrois constatent de visu leur commencement, en mesure l'avancement, la durée... Mais, il existe des travaux, pourtant essentiels au bon développement de la commune que personne ne voit, ce sont ceux qui s'élaborent en mairie. Souvent chronophages, ils mobilisent les élus, leurs partenaires, les services municipaux souvent sur de longues périodes. À titre d'exemple, il aura fallu près de 10 années pour écrire le Plan Local d'Urbanisme, période durant laquelle les réunions, les démarches administratives se sont succédé pour finaliser, par la concertation, un document qui demande à être régulièrement modifié. Alors, quels sont les principaux chantiers de ce type actuellement ouverts ? En voici deux exemples :

- La commune est associée aux réflexions menées par le SIVoS du Bas-Bray dans la perspective de la mise en œuvre d'un regroupement pédagogique concentré. La concertation visant à établir un projet à présenter aux élus des trois communes concernées pour une prise de décision s'intensifie. Cette démarche engagée depuis plusieurs dizaines de mois rentre dans sa phase de mobilisation des « acteurs de l'école » : parents, enseignants, agents, inspection et délégués de l'éducation nationale...
- L'évolution de la réglementation pour la défense extérieure contre l'incendie exige que la commune se dote d'un véritable schéma opérationnel en la matière. Sans cet outil, la construction de bâtiments, de logements sera impossible sur de nombreux secteurs communaux pourtant classés en zone urbanisée. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. L'aménagement et l'avenir de notre village dépend de notre capacité à faire aboutir ce projet... Pas de construction, c'est moins de population, ce sera moins d'écoliers...

Et, il aurait pu être évoqué la modification du P.L.U. visant à assouplir la constructibilité sur certaines zones du territoire communal ou encore le difficile exercice consistant à faire évoluer la fiscalité des entreprises dans un contexte budgétaire incertain, l'État persistant à réduire ses dotations financières envers les collectivités.

# Deux mots pour la planète :

C'est une bonne nouvelle que la lettre municipale doit souligner. Elle nous vient du syndicat d'eau : le prix de l'eau a baissé en 2017, chacun l'aura mesuré.

Savez-vous qu'un robinet qui goutte, c'est 35 m³ d'eau par an, qu'une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 200 m³ de consommation annuelle, qu'une douche consomme 4 à 6 fois moins d'eau qu'un bain... ? Pensez-vous à fermer le robinet lors du brossage des dents et du rasage ?

Par ailleurs, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau afin de détecter les éventuelles fuites et en cas d'un tel constat, réagissez immédiatement en informant le syndicat.

Enfin, n'utilisez pas d'eau potable pour arroser vos plantations, pensez à la récupération de l'eau de pluie !!!

L'eau est un bien précieux nécessaire à la vie qui fait cruellement défaut sur certains points de la planète. Les populations qui en manquent sont toujours en situation de souffrance. Pensons à l'économiser.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le clos Roland est le nom du nouveau lotissement locatif réalisé par Sodineuf-habitat normand en partenariat avec la commune. Les 11 logements construits sont désormais habités et les enfants des familles nouvellement installées viennent renforcer les effectifs de l'école...

2017 restera marquée comme l'année du record du nombre naissances le plus faible. En effet, seuls, 6 nouveaux petits mesnièrois sont venus compléter la liste de la population et quand on sait que deux d'entre eux ont déjà déménagé, on est en droit de s'interroger sur l'effectif entrant à l'école en septembre 2019.

Dès juillet 2018, la **gestion** du centre de loisirs communal devrait évoluer... elle deviendrait intercommunale et prise en charge **par la Communauté de Communes**. De cela, nous devrions en reparler...

Vous promenez votre chien, pensez à ramasser ses déjections... Chacun saura apprécier votre geste, le voisin, le marcheur, le visiteur mais aussi l'agent communal en charge de l'entretien des rues et de leurs abords...

#### Sur Votre Agenda

#### <u>Avril</u>:

- ≤ Samedi 14 : Soirée des écoles
- ✓ Samedi 21 : Concours de dominos de l'U.N.C.
- ✓ Samedi 28 : Inauguration travaux 2017

#### <u> Mai</u> :

- Mardi 22 : Journée Pêche des Jeunes d'Hier

#### Juin:

- ✓ Vendredi 15 : A.G. de l'A.S.M.

- Vendredi 29 : Olympiades des écoles



#### La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 115 Mars 18

Publication: Dany MINEL
Mairie
76270 MESNIÈRES-EN-BRAY
tél: 02.35.93.10.14
fax: 02.35.94.23.58
mail: mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr